

Nantes, le 26 octobre 2018

Transports - TER

Suppression des arrêts en gare de Masserac : la Région répond

La Région est très attachée au développement du transport ferroviaire régional et à sa qualité de service. Le TER, c'est à la fois une solution de mobilité durable et une nécessité d'équité territoriale, en particulier pour nos territoires ruraux.

La ligne entre Redon et Rennes sur laquelle est située la gare de Masserac est administrée par la Région Bretagne. La Région des Pays de la Loire n'est donc pas compétente pour l'organisation de cette desserte et ne peut intervenir directement.

La mise en place du cadencement sur l'ensemble du territoire breton a cependant entraîné des modifications de desserte pour cette gare. C'est pourquoi, lors de la prochaine réunion de travail consacrée aux dessertes ferroviaires communes à nos deux régions, nous nous ferons le relais des demandes de la commune de Masserac.

Roch Brancour

Vice-président du Conseil régional en charge des Transports

CONTACT PRESSE : **Sophie Ferger** : sophie.ferger@paysdelaloire.fr - 02 28 20 65 30 - 07 72 21 16 97